



Lors de la réunion du 20 février 2020, les membres de la Commission des entraîneurs du Québec ont entériné des changements liés aux procédures de tirage pour les tournois sanctionnés. Depuis le 1^{er} mai 2020, Tennis Québec applique les changements suivants :

Séparation des joueurs selon leur club d'appartenance

Aucune séparation de joueurs et joueuses ne sera faite en fonction du club d'appartenance. C'est donc dire que les tirages seront désormais entièrement aléatoires et que tous les participants peuvent s'affronter en première ronde de tous les tournois sanctionnés, et ce, sans exception.

Séparation des joueurs issus des qualifications

Dans les tableaux principaux des étapes et des championnats québécois des circuits de sélections intérieur et extérieur, les qualifiés seront automatiquement séparés pour éviter qu'ils ou elles ne s'affrontent en première ronde. Cette séparation sera faite afin d'offrir des tableaux principaux plus équilibrés.